

Universitätsbibliothek Paderborn

Observations De L'Academie Françoise Sur Les Remarques De M. De Vaugelas

Académie Française La Haye, 1705

369 Rem. Le pronom relatif ne se peut rapporter à un nom qui n'a point d'article.

urn:nbn:de:hbz:466:1-52553

OBSERVATIONS OBSERVATION.

On a approuvé tout ce qui est dit dans cette.

CCCLXIX. REMARQUE.

Le pronom relatif ne se peut rapporter à un nom qui n'a point d'article.

Omme nous venons de dire, que le pronom relatif ne se rapporte jamais au nom, qui n'a qu'un article indefini; de mesme nous ajoustons, qu'à plus forte raison il ne se rapporte point au nom qui n'a point d'article. On peut exprimer cela d'une façon, qui sera peutestre plus claire, & dire ainsi: Tout nom qui n'a point d'article, ne peut avoir après soy un pronom relatif, qui se rapporte à ce nom là. L'exemple le fera encore mieux entendre, comme si l'on dit, il a fait cela par avarice, qui est capable de tout, c'est mal parler, parce qu'avarice, n'a point d'article, & ainsi ne se peut aider du pronom relatif, ou pour mieux dire, le pronom relatif ne luy peut estre applique ou rapporté, en aucun des fix cas, ny en aucun nombre. Il en est de mesme du mot done DE L'ACAD. FRANC. 159,

dont, qui tient la place du pronom relatif; car on ne dira point il a fait cela par avarice, dont la soif ne se peut esteindre.

On pourroit objecter, que cette Reigle est veritable en tous les cas de la declinailon des noms, excepté au vocatif; car par exemple on dira fort bien par apostrophe, Avarice qui cause tant de maux, hommes qui vivez en bestes, &c. Et il est vray que c'est en ce seul cas, où l'on trouvera un nom sans article, avec un pronom qui se rapporte au nom; mais il y a double relponse: la premiere, que cette exception n'empescheroit pas que la Reigle ne fust veritable en tout le reste. La seconde, que mesme la Reigle subsiste encore au vocatif, & n'y fouffre point d'exception, parce que l'article du vocatif o, y est sous-entendu, mais l'article, n'est point sous-entendu aux autres cas.

Que si l'on avoit la curiosité de demander pourquoy le nom, qui n'a point d'article ou qui n'en a qu'un indefini, ne peut avoir aprés soy un pronom relatif; on pourroit se defaire de cette question par la response commune, que l'Usage le veut ainsi. Ce ne seroit pas mal respondu: mais quoy que l'Usage fasse tout en matière de langue, & qu'il fasse beaucoup

de

UNIVERSITÄTS-BIBLIOTHEK PADERBORN

tte

rp.

que.

ja-

111-

u'à

oint

eut

cut-

1011

pres

a ce

ieux

t ce-

c'est

oint

pro-

pro-

é ou

ucun

mot dant,

de choses sans raison, & mesme contrela raison, comme nous sommes obligez de dire souvent; si est-ce qu'il en fait beaucoup plus encore avecque raifon, & il me semble que celle-cy est du nombre, bien que la raison en soit assez cachée. Je crois pour moy, que c'est à cause que le pronom relatif s'appellant ainsi pour la relation ou le rapport qu'il a à quelque chose qui a esté nommée, il faut que les deux, & le nom & le pronom soient de mesme nature, & ayent une correspondance reciproque, qui fasse que l'un se puisse rapporter à l'autre. Or est-il que cela ne peut arriver entre deux termes, dont l'un est tousjours defini, qui est le pronom relatif, & l'autre indefini, qui est le nom sans article, ou sans un article defini. Le pronom est comme une chose fixe & adherente, & le nom sans article, ou avec un article indefini, est comme une chose vague & en l'air, où rien ne se peut attacher. Je ne sçay si je me seray fait entendre, ou quand on m'entendra, si l'on sera satisfait de ce petit raisonnement, & s'il ne sera point trouvé trop fubtil, & trop metaphysique; mais l'exemple du grand Scaliger, qui a fait de si beaux raisonnemens sur la Grammaire Latine, m'a donné en la nostre cette hardiefle, DE L'ACAD. FRANC. 161 diesse, que le Lecteur prendra s'il luy plaist en bonne part.

OBSERVATION.

Tout le monde a esté du sentiment de M: de Vaugelas sur cette Remarque.

CCCLXX. REMARQUE.

Au surplus.

IL n'est pas meilleur qu'au demeurant, A dont il est parlé ailleurs: * & encore ce dernier a cet avantage sur l'autre, qu'au moins, du temps du Cardinal du Perron & de M. Coëffeteau, il estoit fort bon, & ce n'est que depuis quinze ou leize ans, que l'on commence à le mettre au rang des termes barbares; Au lieu qu'au surplus n'estoit point alors dans le bel usage, & n'y est pas encore aujourd'huy, bien qu'un de nos plus excellens Escrivains ne fasse pas difficulté de s'en lervir en ses derniers ouvrages, mais il n'est pas à imiter en cela, comme il l'est en tout le reite. Cependant nous avons grand besoin de ces sortes de liaisons pour commencer nos periodes, & au reste, & du reste, n'y peuvent pas tousjours fournir, il faut varier.

* à la cexc. Rem.

OB-

ľ

e é

n

11

e

1-

IS

e

15

lt

ù

i-

ré,

is

le

re

e,